



Promesse d'embauche et décès du futur l'employeur .

Par **domi**, le **07/06/2008** à **14:14**

Un salarié qui démissionne à la fin de la période d'essai de 2 mois ,en vue d'obtenir un poste plus intéressant , après avoir signé une promesse d'embauche avec le futur employeur ,peut-il percevoir le chômage si son nouvel employeur décède avant la nouvelle prise de poste , mais après avoir démissionné de son dernier emploi ? Il s'agit en locurrence d'un poste de nuit chez un particulier .La personne devait commencer le 6 juin mais l'employeur est décédé le 1 er juin ! merci

Par **Jurigaby**, le **08/06/2008** à **14:41**

Bonjour.

vous ne pouvez pas toucher les assedics dans la mesure où vous avez démissionné du premier emploi.

Quant au second emploi, vous auriez droit au assedics mais le travail n'a pas duré suffisamment longtemps pour vous donner droit au chômage.